

Petite chronique et bibliographie

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **6 (1898)**

Heft 8

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

JUILLET 1798

3 juillet. Le citoyen Ochs, qui vient d'être élu membre du Directoire par les Conseils, a été installé aujourd'hui dans ses nouvelles fonctions. C'est Rapinat, accompagné de plusieurs officiers, qui l'a présenté.

12 juillet. Les Conseils décident que tous les citoyens seront appelés prochainement à jurer fidélité à la constitution nouvelle.

14 juillet. On apprend à Lausanne que F.-C. Laharpe a accepté la place de membre du Directoire helvétique. « La patrie comptera ce jour au nombre de ses jours de fête », dit le *Bulletin officiel*.

15 juillet. L'Assemblée électorale siégeant à Lausanne a terminé aujourd'hui l'élection des tribunaux de district. Elle a aussi nommé Henri de Crousaz comme membre du Tribunal suprême pour le canton du Léman, en remplacement de Henri Polier.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

La **Société d'histoire de la Suisse romande** a tenu le 16 juin sa séance annuelle de printemps, au Musée industriel, à Lausanne, sous la présidence de M. B. van Muyden, son président.

M. van Muyden annonce que le tome VII des *Documents sur le Valais* va paraître, achevé par M. Holder, continuateur du regretté abbé Gremaud.

La Société d'histoire a trois pertes à enregistrer dans la personne de MM. Benj. Golliez, pasteur, H. Bouthillier de Beaumont, président de la Société de géographie de Genève, et l'historien Pierre Vaucher.

M. van Muyden rend hommage à la mémoire de ces trois anciens membres et donne, sur les deux derniers, d'intéressants détails biographiques. Nous extrayons de cette notice ce qui a trait au savant professeur de Genève et aux rapports qu'il a soutenus avec Louis Vulliemin et Georges de Wyss : « Pierre Vaucher n'a pas laissé d'ouvrages volumineux, mais bien une série innombrable d'esquisses, de mémoires, d'articles et de communiqués où se reflète son esprit critique. C'était un érudit poussant l'amour de l'exactitude et la passion de la vérité jusqu'aux dernières limites du scepticisme. L'histoire suisse le captivait, il ne comprenait pas le préjugé défavorable dont elle est trop souvent l'objet. Comme le clubiste qui néglige les chemins battus pour escalader les hautes

cimes, il concentrait tout son effort sur les points controversés de nos annales nationales. Il ne se perdait pas en considérations générales et ne se complaisait pas dans la recherche des effets et des causes, ou dans des descriptions pittoresques ; son style était extraordinairement concis, il avait le don de dire beaucoup de choses en peu de mots et d'éveiller des idées.

» On trouve dans l'œuvre de Vaucher des éclaircissements sur la légende de Winkelried, les débuts des guerres de Bourgogne, l'intervention de Nicolas de Flüe dans les démêlés de la Diète de Stanz, la personnalité de Calvin et ses rapports avec les Genevois, la St-Barthelémy, les procédés de Fr.-César de la Harpe, pour lequel il éprouvait peu de sympathie, etc., etc. La question des origines de la Confédération et de la fable de Tell exerçait sur lui une sorte de fascination. Il s'est appliqué à dépouiller notre histoire des légendes dont les chroniqueurs et les poètes se sont plu à embellir le berceau de notre indépendance. A cet égard, il s'est montré beaucoup plus entier que Georges de Wyss. L'historien zurichois, en effet, voyait dans l'histoire de Tell une fable de haute antiquité, ayant déjà figuré dans les ballades populaires de divers rameaux germaniques, au fond primitif de laquelle étaient venus s'ajouter des événements locaux, mais il en concluait qu'il était impossible, sans se livrer à des conjectures arbitraires, de faire le départ entre ces deux éléments.

» Le tempérament de Vaucher différait du tout au tout de celui de Louis Vulliemin, et cependant ces deux écrivains s'appréciaient beaucoup mutuellement.

» Il y avait quelquefois néanmoins des escarmouches entre l'historien genevois et celui de Lausanne et ce dernier s'empressait d'en faire part à de Wyss.» « Le prochain cahier de la revue historique, lui écrivait Vulliemin, doit renfermer une étude de notre littérature historique de notre ami Vaucher, et qui porte à chaque page sa signature. J.-A. Müller y est bien maltraité. Et pourtant c'est lui qui a réveillé la Suisse par son souffle puissant, au moment où la révolution allait l'ébranler dans ses fondements. Les esprits de détail ont un rôle précieux, mais, travaillant dans les profondeurs, ils risquent parfois de méconnaître ce qui se passe sur leurs têtes. Cinq jours avant sa mort, Vulliemin écrit à Vaucher : « J'ai le cœur tout plein de tout ce que vous avez fait pour votre vieil invalide. »

» Vaucher n'épargnait pas davantage Georges de Wyss qui subissait avec longanimité les remontrances de son « bien cher ami de Genève » ; mais l'écrivain zuricois, qui avait débuté par les

mathématiques, avant de se vouer à l'histoire, possédait au plus haut degré le talent de discerner avec précision les données essentielles d'un problème ; il en résolvait l'une après l'autre les inconnues, et, plus tenace que Vulliemin, opposait une vive résistance aux arguments du sceptique genevois. Vaucher lui reprochait, alors de se montrer trop conservateur et trop indulgent pour « les récits enfantins de nos chroniqueurs ».

» Ces relations marquées au coin d'une tendre affection entre des hommes également éminents, mais d'âge et de caractère si différents, sont vraiment touchantes. Il nous a paru qu'il y avait quelque intérêt à les rappeler.»

Vulliemin, parvenu à un âge avancé, ayant entrepris de donner une histoire suisse abrégée, soumit le texte de son premier volume à Georges de Wyss et celui du second à Vaucher. L'aimable historien vaudois était avant tout un narrateur de premier ordre, « la critique chez lui, dit Vaucher, était tenue en échec par des goûts d'artiste que de sévères études n'avaient pas corrigés ».

Les deux amis l'amènèrent cependant à modifier son opinion sur bien des points, et le spirituel vieillard, avec cette bonne grâce qui était un des charmes de son caractère, acceptait humblement les avis de ses collaborateurs. En 1876, il écrivit à Georges de Wyss : « La bonté que vous avez mise à châtier le premier volume, M. Vaucher l'a mise au second, dans lequel nos romands occupent un peu plus de place. Il m'a aimé, c'est-à-dire qu'il m'a vertement châtié ».

M. Mottaz, dans une communication sur le chevalier Maurice Glayre, ancien conseiller du roi Stanislas Leczinski, revient sur la carrière politique de cet homme d'Etat vaudois, révolutionnaire-modéré ou conservateur-révolutionnaire, d'après une sorte d'apologie qu'il adressa, en date du 24 mars 1804, à Zschokke d'Aarau. Le texte de la lettre est connu. M. Mottaz en a retrouvé le brouillon, et y signale un certain nombre de variantes qui mettent mieux en relief les appréciations de Glayre touchant le régime bernois, l'intervention française et la révolution vaudoise.

Glayre ne connaissait pas les chefs du mouvement émancipateur. Il n'avait pris aucune part aux événements qui l'ont fait éclater. Il n'avait aucun motif de détester le régime bernois et il ne le détestait point. Quand le mouvement s'est précipité, il n'a pas cru devoir le combattre : on ne revient pas à un régime dont l'opinion populaire ne veut plus ; il y a pris part afin de le modérer, afin d'en enlever la direction aux éléments de désordre qui

menaçaient de le faire aboutir aux excès qu'avait commis la République française quelques années auparavant.

Dans la discussion qui a suivi, M. Eug. Secretan a exprimé l'opinion que Glayre s'était vu, à six ans d'intervalle, avec un peu de complaisance ; que, sans les éléments violents, la révolution n'aurait pas éclaté, et que le correspondant de Zschokke a été beaucoup plus porté par les circonstances et par l'opinion de son entourage que par son génie politique.

M. Alfred Millioud, archiviste-adjoint à Lausanne, que la Société d'histoire vient de recevoir au nombre de ses membres, n'a pu venir à la séance, et a chargé M. F.-A. Forel de la lecture d'un résumé des recherches qu'il a faites pour le gouvernement vaudois dans les archives de Turin. Entre autres trouvailles intéressantes, il faut signaler :

l'acte de fondation du château et de la ville de Morges par Louis de Savoie, baron de Vaud, fixant la date de cet événement à 1286-1287 ;

une liste des habitants de Morges, dressée en 1350. La ville comptait alors 165 *casaglie*, soit bâtiments. Il y avait une église à l'extrémité de la ville ;

une enquête faite en 1290 par Amédée de Savoie, à l'effet de savoir à qui appartenait le territoire où Morges avait été construit ;

une série de pièces relatives aux dégâts que le Pays de Vaud a subis pendant les guerres de Bourgogne ;

un procès entre les hommes de Lausanne et les officiers de l'Evêque, au XV^e siècle ;

une nomenclature des pièces frappées de 1390 à 1429 à la monnaie de Nyon, leur change, leur aloi, etc. ;

une liste de quarante Vaudois qui ont pris part à la campagne de Naples, en 1382 ;

des données sur la mortalité par la peste de 1356 ;

des comptes de la garnison de Chillon ;

des actes concernant la construction des châteaux d'Yverdon, Rue, etc., etc.

M. van Muyden transmettra les remerciements de l'assemblée à l'auteur de ces recherches, et félicite en même temps le gouvernement vaudois d'être entré dans la voie féconde des subventions aux recherches historiques.

M. Forel, revenant sur une partie du travail de M. Millioud, parle d'une soixantaine de pilotis qu'on a mis au jour à Morges en ouvrant les rues pour y poser une canalisation, pilotis alignés dans l'axe des rues, plus anciens que ceux qui soutiennent certaines maisons,

moins anciens que ceux des stations lacustres, ce qu'on reconnaît à la largeur des coups d'équarrissage qui démontrent l'usage de haches en fer. Il n'a pu, quant à lui, trouver encore d'explication plausible de l'existence de ces pilotis. M. de Montet en propose une qu'il fonde sur une trouvaille analogue faite à Vevey : ne serait-ce point la trace d'une ancienne enceinte en palplanches, fixée dans le sol par ces pieux ? M. de Diesbach éclaire le problème d'observations qu'il a faites dans le voisinage de Morat : on a dû, jadis, fortifier les routes aux passages marécageux en les bordant de chaque côté de pilotis reliés par des planches, qui elles-mêmes portaient peut-être des pièces de bois horizontales, transversales à l'axe de la route. C'est d'ailleurs sur un appareil semblable que courent certaines lignes de chemins de fer au Texas, et, sans aller si loin, on trouve dans les vallons des Alpes bernoises des traversées de marécage améliorées par le même procédé.

M. de Montet entretient ensuite l'assemblée de madame de Warrens, d'après une centaine de pièces trouvées récemment à La Tour dans une caisse de vieux documents ayant appartenu à la famille Hugonin. M. de Montet ne cherche pas à draper son héroïne dans des vertus qu'elle n'a pas laissés paraître ; il la montre ce qu'il l'a déjà montrée, une pâte de tous ingrédients contraires, à la fois religieuse et mondaine, ambitieuse et se croyant simple de goûts, superficielle surtout, bienfaisante sans discernement, trouvant plaisir à la société de gens inférieurs, et y émoussant sa dignité comme sens moral. Son style illustre les fluctuations de son caractère ; tantôt limpide, et tantôt filandreux et obscur. Quant à son orthographe, elle ferait la joie de la Société pour la réforme de ladite ; elle écrit *précotion, sinceire, amaire, diffiquulté*. Tombée dans la gêne, elle veut mettre à profit les secrets que l'on avait, dans la famille qu'elle a quittée, pour fabriquer nombre de drogues et de spécifiques. Elle écrit à son neveu pour avoir les recettes, et de *l'esprit de coclaria*. Rien n'y fait, la pauvreté fait son œuvre, et ce sont alors de lamentables sollicitations d'argent. Elle a beau signer baronne, elle en est réduite à des expédients qu'on lira dans le travail que préparent MM. de Montet et Couvreur à l'aide des documents qu'ils ont entre les mains.

L'heure avancée oblige de se hâter : M. de Molin donne un rapide aperçu de l'état financier, et l'on descend à Beau-Rivage où la plupart des assistants vont dîner. Là, dans une extra-séance qui n'en est pas moins goûtée, M. de Molin exhibe une trouvaille qu'il a faite... chez un antiquaire, et dont l'authenticité est néanmoins douteuse : un petit Hercule dont la chevelure luxuriante semble

révéler une interprétation du dieu gréco-latin par un artiste ou un artisan germain.

La séance ordinaire d'automne aura probablement lieu à Neuveville près Bienne.

— Lors de la restauration de l'église de Syens, on avait mis au jour dans la voûte de la partie de l'édifice datant du XVII^me siècle et qui fait chœur, des *pots de résonance*.

On avait découvert à Grandson, lors de la restauration de l'église de cette ville, l'emplacement occupé par ces *pots*.

A Syens, ces vases d'environ 30 centimètres de haut, en forme d'amphores ventruës, étaient noyés dans l'appareil de la voûte, l'ouverture tournée en bas.

Si nous reparlons de cette découverte, vieille déjà de quelques mois, c'est que le chanoine Bourban écrit de Saint-Maurice au *Courrier de Genève* les lignes suivantes :

« J'ai eu l'honneur déjà de signaler l'importance de la grande voûte d'arêtes avec arcs formerets du futur musée des fouilles à St-Maurice. En méditant, sous cette voûte, les restaurations nécessaires pour lui rendre son cachet primitif et les moyens de trouver les ressources pour réaliser cette restauration, je suis arrivé à une découverte inattendue. Au milieu du plâtre, jeté à profusion sur le vieil appareil du tuf par un maçon inconscient, je suis arrivé à constater, dans l'appareil de la voûte, la présence des fameux *pots de résonance* du moyen âge.

» Les moines et les chapitres redoublaient alors d'efforts pour chanter harmonieusement les louanges de Dieu. On voulut charger les voûtes mêmes de l'église de répéter les suaves accents du chant sacré. A cette fin, on les a armées de pots de résonance qui eurent pour un temps un grand succès. Cependant, les principes de l'acoustique ne se sont pas pliés à cette ingénieuse invention. L'expérience n'a pas tardé à prouver que ces pots de résonance étaient des meubles inutiles. Mais aujourd'hui c'est une bonne fortune pour l'archéologue quand il peut en découvrir. J'en ai compté douze. »

— A propos de ce qui est écrit plus haut concernant la ville de **Morges**, M. Millioud a publié dans la *Gazette de Lausanne* du 28 juin un article dont on nous permettra de détacher les lignes suivantes :

« Un parchemin que j'ai trouvé cette année à Turin nous décrit l'état du pays de Vufflens avant que Morges y existât. Elle ne fut pas fondée par notre petit Charlemagne, comme disaient les traditions. Le génie actif de ce prince a tellement ému le sentiment du peuple, que les vieux chroniqueurs nomment plus de trente châteaux qu'il aurait fondés ou restaurés. Le fondateur de Morges est

Louis, fils d'un frère du comte Pierre, premier baron de Vaud, digne de sa maison comme préparateur d'affaires, acquéreur de terres, bâtisseur de donjons. Quand Philippe, frère et successeur de Pierre, mourut, un de ses fils, Amédée, devint comte de Savoie; un autre, Louis, devint baron de Vaud. Ayant le Jura par les Clées, le lac de Neuchâtel par Yverdon et Cudrefin, le centre du Pays par Moudon, il voulut avoir aussi des ports sur le lac Léman, et une frontière forte du côté de Lausanne. Cet homme tout armé de fer passa souvent dans les prairies où se présentent, près de Morges et de Rolle, tant de paysages virgiliens aux beaux arbres, aux montagnes lointaines. Il songea à s'y fortifier, à y avoir un château, une ville, des troupes, des revenus. Il demanda au seigneur de Vufflens, maître de tout le pays où coulait la Morge, de lui remettre une partie de son fief. Vufflens céda devant Savoie. Il semble qu'il ait ensuite fait entendre trop haut par devant le baron les droits que lui valait cet acquiescement, s'exposant ainsi à les voir contestés; car Amédée, chef de la famille de Savoie, crut bon de s'interposer : en octobre 1296, un grand clerc, professeur en lois, fut envoyé pour mettre fin aux contestations par le moyen d'une enquête, et demander aux gens du pays à qui ils obéissaient, comment ils avaient vécu avant la naissance de la ville, « avant que le seigneur Louis eût commencé de bâtir et de fortifier le château et la ville de Morges ». Ces expressions, qui reviennent cinq fois dans l'enquête, et les documents du Régeste de M. Forel, établissent que Morges naquit en 1286 ou 1287, peut-être pendant ces deux années.»

— « Un demi-siècle s'est écoulé depuis que les postes de notre patrie ont été centralisées et il ne restait plus, de l'importante administration que furent les postes vaudoises, que des documents dispersés, derniers vestiges d'une activité éteinte. »

C'est à l'aide de ces documents que M. Marc Henrioud, fonctionnaire postal, a reconstitué d'une manière très vivante l'**Histoire des Postes vaudoises sous le régime cantonal** (1804-1848).

On sait en effet que, dignes héritières des postes bernoises, les postes vaudoises eurent leur heure de célébrité, et que leur réseau, dépassant sur plusieurs points les frontières du canton, pouvait servir de modèle en son genre. Lorsque la régale des postes fut attribuée à la Confédération, celle-ci trouva, sur le territoire vaudois et même en dehors une excellente organisation, que l'on adapta à l'ensemble des postes suisses. L'organisation de ce service est curieux à connaître et il faut savoir gré à M. Henrioud d'en avoir décrit le mécanisme et de l'avoir fait connaître au public.

